

**ASCO DU CANAL DE L'ISLE**

ZA n° 30 Les Ferrailles  
Route de Caumont  
84800 ISLE SUR SORGUE  
Tél. 04.90.38.00.69  
Fax. 04.90.38.66.08

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE  
L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE**

**LE 19 Février 2015**

L'an deux mille quinze, le 19 Février à 10 h 00, l'ASCO du Canal de l'Isle s'est réunie en Assemblée de Propriétaires sous la présidence de M. BARBANSON Pierre.

Etaient présents ou représentés : 722 voix.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux statuts de l'ASCO, il convient :

- d'avaliser la situation financière et d'activité de l'ASCO ;

**L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES :**

Vu l'exposé de son Président

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** à l'unanimité

- De Valider le rapport d'activité et la situation financière de l'ASCO pour les exercices 2012 et 2013.

En séance les jour, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents.

**LE PRESIDENT.**

**BARBANSON P.**





ZA « Les Ferrailles », N° 30  
84800 ISLE SUR LA SORGUE  
Tél. 04 90 38 00 69 - Fax 04 90 38 66 08  
Email : [canal-isle@wanadoo.fr](mailto:canal-isle@wanadoo.fr)  
Site : [www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr)



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

DU 19 FEVRIER 2015

Le 19 Février 2015 à 10 h 00.

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du Canal de l'Isle, l'assemblée des propriétaires s'est tenue à la salle « La Grange » ; Commune de Lagnes sous la présidence de M. **BARBANSON** Pierre, Président du canal de l'Isle, entouré des membres du Conseil d'Administration.

### Assistaient également à cette séance :

- \* M. **DONNAT**, Maire de Lagnes ;
- \* M. **SERRE**, Conseiller municipal de la Commune de l'Isle sur la sorgue ;
- \* M. **GREGOIRE**, Directeur du Canal de l'Isle ;
- \* M. **AUZIER**, Chargée de Mission, Contrat de Canal.

### Etait excusé, pris par d'autres engagements :

- \* M. le Maire de Le Thor ;

Mme NOUGUIER est nommée Secrétaire.

Le quorum de 2078 voix sur un total de 4154 n'étant pas atteint, l'assemblée de 9 h 30 n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président ouvre la séance de 10 h 00 qui sera valablement constituée quelque soit les membres présents ; il remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à son invitation et participer à nos travaux et en particulier :

- *« M. DONNAT, Maire du merveilleux village qu'est Lagnes, qui a bien voulu nous recevoir dans cette magnifique salle et que nous savons proche des préoccupations du monde agricole et tout ce qui s'y rattache.*
- *Les maires ou les représentants des communes irriguées par nos ouvrages qui nous font l'honneur de participer à cette Assemblée.*
- *Ses collègues du Conseil d'administration pour l'aide apportée pour diriger le Canal.*
- *Sans oublier, bien sûr, la cheville ouvrière du Canal qui est le personnel pour leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. »*

Il rappelle certaines des bases régissant l'ASCO du Canal de l'Isle.

*«Les caractéristiques climatiques de notre région méditerranéenne ont conduit de tous temps les hommes à gérer de manière collective et organisée les ressources en eau.*

*C'est ainsi que le canal de l'Isle fut constitué par décret le 10 Janvier 1849, il affiche 166 ans d'existence.*

*Nos statuts régis à l'origine par la loi du 21 Juin 1865 ont été mis en conformité en 2008 en application de l'ordonnance 2004-632 et le décret d'application 2006-504.*

*Ceci pour préciser que lorsque l'on nous avance que nous appliquons des textes vieux de 150 ans qui ne sont plus d'actualité, c'est faux ; Les textes sur lesquels s'appuient nos statuts sont récents et n'ont pas 10 ans.*

*Je rappellerai donc que le Canal de l'Isle est un établissement public à caractère administratif".*

*Sont compris dans ce périmètre tous les territoires qui bénéficient ou ont bénéficié directement ou indirectement des eaux du Canal de l'Isle.*

*Les droits et obligations sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'Association et les suivent en quelques mains qu'ils passent" (article 3 de l'ordonnance).*

*Les terrains en questions participent pour la taxe dite "sur le périmètre". Les arrosants quant à eux acquittent en complément un montant relatif au mode d'arrosage mis à leur disposition.*

*Conformément au texte en vigueur, les notaires se doivent de porter à connaissance des acquéreurs le fait que le terrain fait partie d'un périmètre syndical et les conséquences qui découlent de cette appartenance. »*

Il précise que le Syndicat étudie toutes les pistes qui pourraient générer de nouvelles recettes et ainsi stabiliser dans un premier temps cette taxe sur le périmètre (maîtrise des dépenses, mise en place de cellules photovoltaïque, panneau solaire, économie d'eau...). Le Conseil Syndicat a d'ailleurs décidé de ne pas augmenter cette taxe au périmètre pour 2015.

Il termine par : *« les difficultés que connaît actuellement l'agriculture dans notre région imprime une certaine tristesse et un certain pessimisme, mais nous faisons en sorte de continuer l'action de nos prédécesseurs et nous nous attachons, le Conseil d'Administration et moi-même à maintenir une gestion financière équilibrée et fournir aux propriétaires que vous êtes un outil des plus performant en ne négligeant pas les travaux nécessaires à la modernisation des réseaux ainsi qu'à leurs entretiens. »*

Le président passe ensuite la parole à M. GREGOIRE qui donne lecture du compte-rendu financier 2012 et 2013 et fait le point sur les travaux réalisés depuis notre dernière Assemblée.

\*\*\*\*\*

Le bilan de l'exercice 2012 et de l'exercice 2013 sont présentés comme suit :

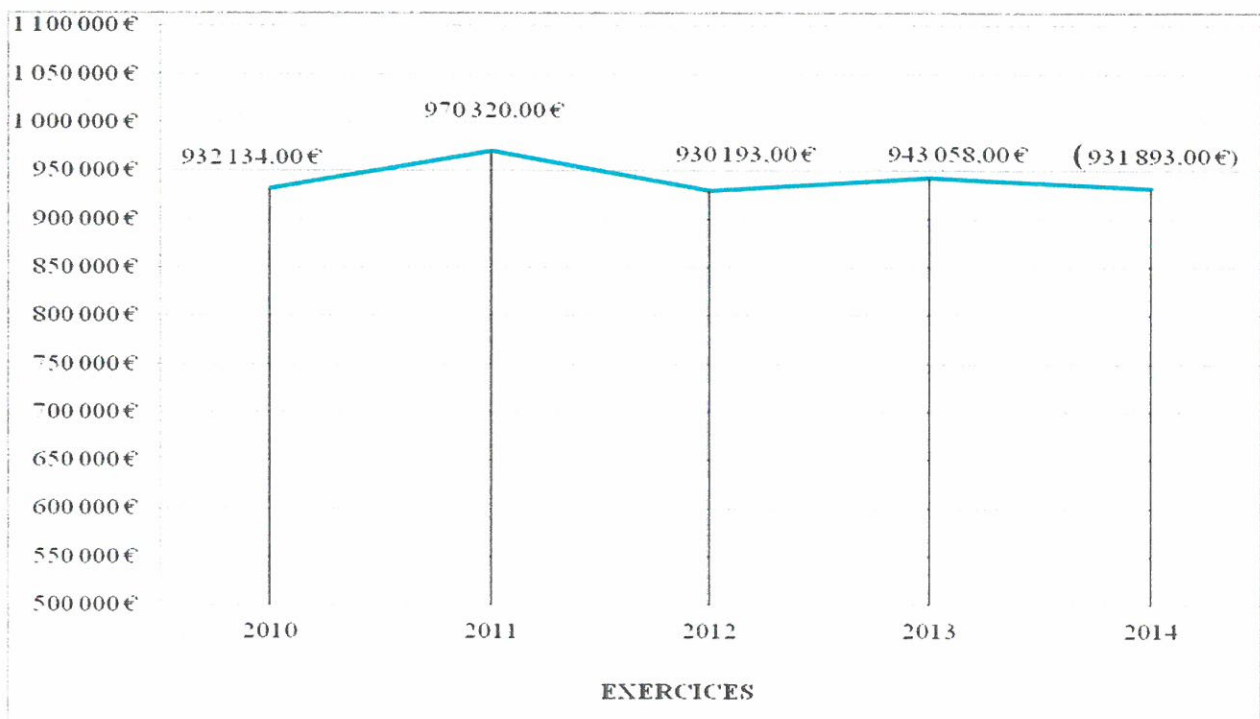
Exercice 2012	Recettes ( € )	Dépenses ( € )	Résultat ( € )
Fonctionnement	1.806.920	930.192	876.727
Investissement	980.326	972.564	7.762
Restes à réaliser	836.113	1.149.728	-313.615
<b>Report de fonctionnement au 31/12/2012</b>			<b>+ 570.874</b>

Exercice 2013	Recettes ( € )	Dépenses ( € )	Résultat ( € )
Fonctionnement	1.675.442	943.058	732.384
Investissement	1.065.378	805.036	260.342
Restes à réaliser	458.330	777.478	-319.148
<b>Report de fonctionnement au 31/12/2013</b>			<b>+ 673.578</b>

Ces bilans sont conformes au compte de gestion de M. le Percepteur de l'Isle et ont été approuvés par M. le Préfet de Vaucluse.

Aucune observation et question n'est soulevé par l'Assemblée. Les Comptes Administratifs 2012 et 2013 sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

L'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 5 derniers exercices est présentée sur un graphique



Il est fait constat que les dépenses de fonctionnement restent stables malgré les diverses augmentations des consommables et fournitures.

\*\*\*\*\*

Ensuite, M. GREGOIRE fait le point sur les travaux d'investissement.

## TRAVAUX REALISES EN 2013/2014

### \* Secteur Arrousaire 4<sup>ème</sup> tranche

1<sup>er</sup> lot : Modernisation du réseau :

Travaux attribués au Groupement SNPR-BRIES pour 454.600 € HT

Secteur 1 – Commune de Lagnes (Qu. Fontioumas, Remeirel, Souvillier)

- Pose de 3.700 ml de canalisations (Ø 200 à 50)
- Réalisation de 34 branchements

Secteur 2 – Commune de l'Isle sur la Sorgue (Qu. St Gervais)

- Pose de la conduite de transfert en Fonte Ø400 sur 290 ml et Ø350 sur 300 ml

## TRAVAUX EN COURS

### \* Secteur Arrousaire 4<sup>ème</sup> tranche

2<sup>ème</sup> lot : Couverture de la Station de Pompage :

Travaux attribués à l'Ent. VERNIER-ALASSAIRE

- Construction d'un bâtiment de 11 x 8 m englobant les pompes, l'antibélier.

Ce lot a pris du retard compte tenu de la qualité du sol incompatible en l'état pour la construction d'un tel bâtiment. Nous avons réalisé une étude de sol ainsi qu'une étude béton dont il est ressorti qu'il était nécessaire d'effectuer des pieux béton pour soutenir la structure.

MONTANT DU PROJET 90.000 € HT

### \* Secteur Caramède – 2<sup>ème</sup> tranche

Mise en pression du réseau basse pression sur la commune de Robion, quartier du Vas sur 75 Ha.

- Création d'une station de refoulement 80 l/s à 40 mht
- Remplacement des robinets vannes par des bornes pression équipées de compteurs (35 unités).
- construction du local abritant la station.

MONTANT DU PROJET 280.000 € HT

### \* Secteur Arrousaire 5<sup>ème</sup> tranche

Modernisation du réseau commune de Isle sur la Sorgue Qr St Gervais

Travaux attribués au Groupement SNPR-BRIES pour 542.000 € HT

- Pose de la conduite de transfert en Fonte Ø350 sur 410 ml et Ø300 sur 690 ml
- Pose de 3.600 ml de canalisations (Ø 200 à 50)
- Réalisation de 41 branchements

## TRAVAUX DE RETROCESSION

M. **GREGOIRE** rappelle que dans les années 1980, le Conseil Général de Vaucluse, dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'agriculture du département, a contribué à l'amélioration des réseaux d'irrigation sous pression du Canal de l'Isle.

Une partie du réseau présent dans notre périmètre a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département, soit :

- 2 stations : Arrousaire – Moutillon
- 2 bassins de stockage 3000 et 15000 m3
- 76 Km de canalisations.

Aujourd'hui, le Conseil Général souhaite nous transférer ces ouvrages dont nous avons l'usage.

Dans le cadre de cette rétrocession, le Conseil Général 84 prend en charge les frais de travaux de remise en état des ouvrages.

### ➤ Pour cette année, les travaux en cours de réalisation concernent :

#### • SECTEUR DE L'ARROUSAIRE

##### STATION DE POMPAGE :

Travaux attribués à l'Ent. Michelier

- Remplacement du débitmètre
- Remplacement d'une pompe de 200 l/s à 70 HMT
- Remplacement de l'armoire de commande et d'alimentation

Montant du marché HT : **132.402 €**

##### RESEAUX

Travaux attribués à l'Ent. Bernaras

- Remplacement de vannes d'isolement du bassin en Ø1000 et 600 avec option de motorisation sur la vanne en Ø1000.
- Remplacement d'une vanne de coupure en Ø500 sur une conduite d'alimentation d'antenne principale.

#### • SECTEUR DE MOUTILLON

##### STATION DE POMPAGE :

Travaux attribués à l'Ent. VERNIER-ALASSAIRE

Construction du local abritant les groupes électropompes.

Montant du marché 37.328 € HT

Pour 2015/2016, ces travaux de rétrocession concerneront principalement le changement de vannes de sectionnement des réseaux ainsi que leur sécurisation en rajoutant notamment des vannes de sectionnement sur des secteurs où elles sont manquantes. Le montant estimé pour ces travaux est de 200.000 € HT.

La présentation des travaux terminés le Président rappelle que si ces travaux peuvent voir le jour c'est par la présence à nos cotés de partenaires financiers importants capables d'apporter leurs aides à des projets indispensables à l'évolution fonctionnement de nos structures.

Il rappelle que le Conseil Général de Vaucluse, la Région PACA, l'Agence de l'Eau et l'Europe par l'intermédiaire du Feder et du Feader sont ces partenaires financiers.

Ceci étant précisé, il donne la parole à Mr AUZIER qui fait un point sur la démarche contrat de canal dans laquelle l'ASCO s'est engagée.

\*\*\*\*\*

AUZIER prend la parole et présente les actions réalisées.

### **Sécurisation d'ouvrages dangereux**

Les deux secteurs identifiés que sont le passage inférieur au croisement du Petit Palais (Isle sur la Sorgue) et le siphon au lieu dit Longchamp (Le Thor). Les travaux consistent en la mise en place d'une passerelle, de bareaudage et d'une ligne de survie. Pour un montant global de 25.000 € HT.

### **Etude sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**

L'objectif de cette étude était d'anticiper les changements règlementaires avec une recherche de techniques alternatives et d'assurer une transition vers le « zéro phyto » dans de bonnes conditions financières et pratiques.

En complément de nous apporter une meilleure connaissance de la qualité de l'eau.

#### **Il est donc ressorti de cette étude :**

- qu'aucune technique alternative innovante n'était envisageable sur nos ouvrages.
- que la transition vers le « zéro phyto » pouvait être envisageable sur 2 ans ; le surcoût étant compensé par la disparition du linéaire de filioles.
- qu'il ressortait que sur l'ensemble des paramètres classiques de qualité d'eau de rivière, l'eau que nous transportons est de bonne qualité et sans pollution chronique

### **Transfert de gestion de la F14 (Lagnes)**

Compte tenu du rôle d'évacuation des eaux pluviales joué par la filiole, un conventionnement avec la commune de Lagnes pour la continuité du rôle joué a été mis en place lors des travaux de mise en pression du secteur.

### **Opération de régulation**

3 tranches sont prévues :

- Changement de la vanne de prise par une vanne déversante et pose de nouveaux points de mesure.
- Pose d'un seuil oblique à Reydet (Isle sur la sorgue)
- Utilisation du bassin de Peyreras (Isle sur la sorgue) comme bassin tampon.

## Bilan à mi-parcours 2012-2014

Les difficultés d'obtention de prêt pour la part d'autofinancement en 2011 et 2012 ont nécessité le report de deux opérations prévues pour 2011-2012.

Ainsi les travaux de « Caramède 1 » et « Arrousaire 4 » ont été réalisés respectivement en 2013 et 2014.

## Révision du programme 2015-2017

Ce programme reprend les actions en retard suite aux difficultés d'accès aux prêts en 2011-2012 et supprime la mise sous pression du secteur de « Velorgues » repoussé au-delà de 2017.

Des crédits ont été libérés pour la mise en œuvre d'actions de régulation sur le canal maître.

Concernant les autres axes, la programmation initiale est maintenue.

Le Président remercie Mr Auzier pour cette présentation et rappelle que tous les documents évoqués sont consultables sur le site internet du canal

## [www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr)

Aucune réserve et question n'est soulevée par l'Assemblée. Le Bilan d'activité tel que présenté est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Un questionnement a lieu dans l'assemblée pour le maintien du réseau gravitaire du Canal de l'Isle après modernisation.

M. GREGOIRE rappelle que conformément au règlement pour la police des arrosages les filioles, dans le secteur où le Canal modernise les irrigations, ne sont plus entretenues par le canal et n'en n'assume plus la responsabilité.

Pour ce qui est des évacuations pluviales, Il est rappelé aussi que dans la plaine, des Associations de drainage sont en place et fonctionnent très bien. (Petit Mourgon, Grand Mourgon, Aubarès, Basse plaine...).

\*\*\*\*\*

11 h 30, les questions épuisées, le Président lève la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

LE PRESIDENT.


LA SECRETAIRE.



LE BUREAU.

